

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2026

DCM : N° 2026-02-01

OBJET : FORET – PROGRAMME DE TRAVAUX 2026

L'an deux mil vingt-six
Le quatre février

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 06/02/2026
Convocation du Conseil du 29/01/2026

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au vote : 15
Ayant donné procuration : 0

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSÉ, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Anne HENRY

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, Mme Isabelle GAINET

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Emmanuel LACOMBE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, présente au Conseil Municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2026. Ce programme, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, est conforme aux documents d'aménagement en vigueur des forêts de Foucherans et Tarcenay. Il a été présenté et discuté en commission forêts, en date du 28 JANVIER 2026, qui a émis un avis favorable.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Le programme de travaux comprend :

- En investissement :
 - Des travaux de dégagement de plantation avec maintenance des cloisonnements sur la parcelle 44 à Tarcenay
 - Des travaux de dégagement des régénération naturelles sur les parcelles 15 et 18 à Foucherans
- En fonctionnement :
 - Des travaux de cloisonnement d'exploitation dans les parcelles 5 et 6 à Tarcenay
 - Des travaux de cloisonnement d'exploitation dans les parcelles 5 et 6 à Foucherans

Le coût de ce programme de travaux forestiers pour l'année 2026 est estimé à 5 612 € HT dont 1 896 € HT en investissement et 3 716 € HT en fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le programme de travaux sylvicoles tel qu'il a été présenté par l'ONF,
- Dit que ces dépenses seront inscrites au budget Primitif 2026,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

